

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 10 AOÛT 2020

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue au 2^e étage de l'hôtel de Ville, le 10 août 2020 à 20 heures.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Sont présents :

M. Rémy Guay, conseiller
M. Luc Cauchon, conseiller
Mme Nadine Tremblay, conseillère
Mme Josée Asselin, conseillère
Mme Solange Lapointe, conseillère
M. Bernard Harvey, conseiller

Sous la présidence de Monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon

Étaient également présents : *monsieur Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint et directeur des travaux publics et monsieur Nicolas Savard*

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR **RÉSOLUTION NO 11950-08-20**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE l'ordre du jour présenté soit adopté en conservant la mention « affaires nouvelles ».

1. **Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum.**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13-07-2020**
4. **Appel d'offres, soumission et demande de prix**
5. **Administration, finances et ressources humaines**
 - 5.1 Octroi d'aides financières
 - 5.2 Appui à l'OMH de Charlevoix-Est – plafond de revenus déterminant les besoins impériaux
 - 5.3 Autorisation de variation budgétaire au 04-08-2020
6. **Travaux Publics**
7. **Urbanisme et environnement**
8. **Sécurité incendie**
9. **Loisirs, culture et tourisme**
10. **Avis de motion et règlements**
11. **Comptes**
 - 11.1 Ratification des déboursés et salaires de juillet 2020
 - 11.2 Autorisation de paiement des comptes à payer au 31 juillet 2020
12. **DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS**
13. **Levée de l'assemblée**

3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX **RÉSOLUTION NO 11951-08-20**

IL EST PROPOSÉ MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE les membres du conseil municipal acceptent le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13 juillet 2020 et ce avec dispense de lecture ; une copie dûment certifiée leur a été remise dans les délais prescrits à l'article 333, alinéa 2 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19).

4. APPEL D'OFFRES ET SOUMISSIONS

5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

**5.1 OCTROI D'AIDE FINANCIÈRE
RÉSOLUTION NO 11952-08-20**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NADINE TREMBLAY ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Ville de Clermont accorde l'aide financière suivante :

- Journée Terry Fox 50 \$
Marche virtuelle du 20 septembre 2020

**5.2 APPUI À L'OMH DE CHARLEVOIX-EST – HAUSSE DU PLAFOND DE REVENU DÉTERMINANT LES BESOINS IMPÉRIAUX (PRBI)
RÉSOLUTION NO 11953-08-20**

ATTENDU QUE les partenaires de du chantier Habitation du Développement social intégré ont relevé comme enjeu prioritaire le manque d'offre de logements abordables pour des personnes ayant des revenus modestes sur le territoire de Charlevoix et que cela s'explique entre autres par l'inadmissibilité d'une partie de la population en situation de pauvreté au logement à loyer modique et au programme de supplément au loyer (PSL);

ATTENDU QU'en comparant le plafond de revenu déterminant les besoins impériaux (PRBI) à la mesure du panier de consommation (MPC), il est possible de constater que l'actuel PRBI restreint l'accès à des logements sociaux pour une frange des ménages de Charlevoix considérée en situation de pauvreté par la mesure du panier de consommation, particulièrement les familles;

ATTENDU QU'une personne seule ou un couple ayant des enfants à sa charge travaillant au salaire minimum n'est pas admissible à un logement à loyer modique;

ATTENDU QUE l'inadmissibilité au logement à loyer modique pour des familles défavorisées occasionne des répercussions pour les Offices municipaux d'habitation (OMH) de Charlevoix, dont la location vacante de certains logements leur étant destinées et l'accentuation du phénomène de ghettoïsation;

ATTENDU QUE cet obstacle est aussi susceptible de freiner le développement de nouvelles habitations ayant des logements sociaux dans la région

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DÛMENT RÉSOLU :

QUE la Ville de Clermont appuie les démarches faites par l'Office municipale d'Habitation de Charlevoix-Est demandant le rehaussement du plafond de revenu déterminant les besoins impériaux (PRBI) au minimum à celui de la mesure du panier de consommation (MPC), permettant ainsi d'augmenter le nombre de citoyens pouvant avoir accès à un logement social.

QUE la présente résolution soit adressée à la Société d'Habitation du Québec, 1054 rue Conroy, aile Saint-Amable, 4e étage, Québec, G1R 5E7 ainsi qu'à monsieur Sylvain Maltais, directeur général, OMH de Charlevoix.

**5.3 AUTORISATION DE VARIATIONS BUDGÉTAIRES AU 4 AOÛT 2020
RÉSOLUTION NO 11954-08-20**

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a adopté le règlement VC-406-19-1 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire ;

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 10 AOÛT 2020

ATTENDU QUE l'article 2 détermine le pouvoir accordé aux employés d'autoriser des dépenses, dans les limites approuvées pour chacun des postes budgétaires dont il a la responsabilité, selon la politique des variations budgétaires en vigueur ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 3.5 de la politique de variations budgétaires, la directrice générale procède au dépôt de la liste des variations budgétaires autorisées ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSÉE ASSELIN ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil municipal accepte le dépôt de la liste des variations budgétaires au 4 août 2020.

# Grand-livre DE	# Grand-livre A	Description du Compte	DÉBIT	CRÉDIT
23 096 10 725		Culture		3 000 \$
	23 020 60 726	Informatique administration	3 000 \$	

6. TRAVAUX PUBLICS

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8. SÉCURITÉ INCENDIE

9. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

11. COMPTE

11.1 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET SALAIRES DE JUILLET 2020 RÉSOLUTION NO 11955-08-20

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des déboursés et des salaires de juillet 2020;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des déboursés et des salaires de juillet 2020;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU UNANIMEMENT de ratifier les déboursés de juillet 2020 au montant de 258 059,09 \$ (*chèques manuels : 164,833,80 \$ + prélèvements : 93 209,11 \$ + remboursement de taxes : 16,18 \$*) ainsi que le versement des salaires de juillet 2020 au montant de 123 131,87 \$. (P1-2020-08-10)

11.2 AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER AU 31-07-2020 RÉSOLUTION NO 11956-08-20

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste suggérée de paiement des comptes à payer de juillet 2020;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de juillet 2020 et autorise la directrice générale ou son remplaçant à procéder au paiement des comptes au montant de 140 603,78 \$. (P1-2020-08-10)

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 10 AOÛT 2020

12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS

**13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
RÉSOLUTION NO 11957-08-20**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON QUE
l'assemblée soit levée à 20 h 06.

Jean-Pierre Gagnon
Maire

Daniel Desmarteaux
Directeur général adjoint

VRAIE COPIE CERTIFIÉE



Brigitte Harvey
Directrice générale